



CONTRAT DE SAILLIE 2018

AMADEUS Z

VENDEUR

HARAS DES BRIMBELLES
5 Fief Cadot 27600 Saint Aubin sur Gaillon
Tél : 06 77 74 08 51
SARL au capital de 880 650 EUR FR 424877977490

ACHETEUR

Nom :
Adresse :
.....
Tél :

Il a été convenu ce qui suit :

L'ACHETEUR a acheté au VENDEUR, aux conditions ci-dessous, une carte de saillie AMADEUS Z pour la saison 2018

La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire : Origines :

La jument sera inséminée dans le centre de mise en place agréé suivant :

DENOMINATION :

Adresse :

Tél : E-mail :

ATTENTION

L'envoi des doses dans le centre d'insémination se fait à la demande de l'ACHETEUR (ou du centre d'insémination), une semaine avant la première insémination.

CONDITIONS DE VENTE PAR CARTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie (8 paillettes) de l'étalon AMADEUS Z aux conditions suivantes :

> 1ère Fraction : RESERVATION (réglée ce jour par chèque joint au contrat).
300,00 €uros HT (TVA 7%) soit 321 €uros TTC correspondant à la réservation (non reportable) et les frais techniques s'élevant à 185 €uros HT (TVA 7%) soit 197.95 €uros TTC.

> 2ème Fraction : SOLDE (chèque joint au contrat).
500,00 €uros HT soit 535,00 €uros TTC (TVA 7%) payable si jument pleine au 01/10.

GARANTIE POULAIN VIVANT

Pour les juments avec vaccinations à jour, rhino pneumonie comprise. En cas de non gestation au 1/10/2018 après envoi d'un certificat vétérinaire, du certificat de saillie et d'une copie des vaccinations, l'ACHETEUR pourra bénéficier d'un report sur 2019 de la (des) somme(s) versée(s) en 2018. Seuls les frais techniques (197.95 €uros TTC) lui seront alors facturés pour 2018.

CONDITIONS DU CONTRAT – CONDITION PARTICULIERES

Aucun transport de paillettes ne peut avoir lieu avant réception du contrat signé, accompagné de la mention manuscrite « lu et approuvé », et daté, accompagné des chèques correspondants à l'ordre de HARAS DES BRIMBELLES SARL.

A savoir :

- Chèque de réservation de 321 €uros TTC directement encaissé
 - Chèque de solde de 535,00 €uros TTC encaissé le 1/10/2018 si jument pleine
 - Chèque de frais techniques de 197.95 €uros TTC pour les frais techniques et d'expédition Le prix de saillie ne comprend pas les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
- Le VENDEUR est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

Le présent contrat comprend la fourniture de 8 paillettes de sperme congelé qu'il est conseillé d'utiliser par insémination profonde. IL CONCERNE UN SEUL POULAIN. Si l'utilisation des paillettes du présent contrat aboutit à la gestation de plusieurs poulains (résultant d'insémination profonde et / ou de transfert embryonnaire), l'ACHETEUR pourra bénéficier d'une offre privilégiée. Il pourra moyennant un chèque de 316,50 €uros TTC par gestation supplémentaire payé avant le 01/10/2018, obtenir le document officiel indispensable à la déclaration de naissance du poulain. Seules les paillettes utilisées font l'objet de la vente. Le stockage et la revente des paillettes non utilisées sont formellement interdits et passibles de poursuites. Les dites paillettes seront reprises par le Haras des Brimbelles.

Fait à

Date.....

L'Acheteur

(Porter en manuscrit la mention Lu et Approuvé
Bon pour acquisition d'une carte de saillie AMADEUS Z)

LE VENDEUR

Haras des Brimbelles

Si assujetti, N° TVA : FR | __ | __ | __ | __ |